

## CONDITIONS SPECIFIQUES DE L'OPTION 2<sup>ème</sup> SIM INTERNET

### ARTICLE 1. OBJET

Les présentes conditions spécifiques sur l'option 2<sup>ème</sup> SIM internet (ci-après le « Service » ou « l'Option ») relèvent des conditions générales d'abonnement à l'offre mobile Orange. Elles les complètent quand elles ne les remplacent pas.

### ARTICLE 2. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service permet aux clients détenteurs d'une offre compatible de disposer d'une 2<sup>ème</sup> carte SIM internet. Elle ne permet pas les usages voix/SMS/MMS. Cette 2<sup>ème</sup> carte SIM internet est utilisable dans un équipement compatible (tablette, mobile, etc.).

L'option 2<sup>ème</sup> SIM internet permet d'utiliser le volume internet principal inclus dans le forfait mobile principal (hors services voix, SMS et MMS) dans un 2<sup>ème</sup> équipement compatible grâce à une 2<sup>ème</sup> carte SIM.

Les connexions internet depuis la 2<sup>ème</sup> SIM sont décomptées du godet principal, dans les mêmes conditions que la SIM principale, et sont valables depuis la Zone Locale, la France métropolitaine, les DROM et la zone Europe.

Pas de report du volume internet non consommé sur les mois suivants. Les usages internet effectués depuis la 2<sup>ème</sup> SIM seront décomptés du volume internet de l'offre dans le suivi conso du client, sans distinction avec les usages effectués depuis la SIM principale.

Une seule option 2<sup>ème</sup> SIM internet par forfait mobile.

L'Option n'est pas soumise à engagement.

### ARTICLE 3. FRAIS DE MISE EN SERVICE

Aucun frais de mise en service n'est appliqué.

### ARTICLE 4. RESILIATION

En cas de résiliation de l'offre avec 2<sup>ème</sup> SIM incluse ou de changement vers une offre non éligible à l'option 2<sup>ème</sup> SIM internet, la 2<sup>ème</sup> SIM sera automatiquement désactivée.

Le client peut résilier l'option 2<sup>ème</sup> SIM internet à tout moment sur demande et sans frais.

## ARTICLE 5. TARIFICATION ET FACTURATION

### 5.1 Abonnement à l'Option

L'abonnement à l'Option fait l'objet d'une redevance mensuelle d'abonnement. Le montant de l'Option figure dans la fiche tarifaire des offres mobile Orange en vigueur. La facturation de l'Option s'effectue par mois de facturation plein, il n'y a pas de prorata temporis sur le tarif, ni sur le service associé.

Pour les clients détenant un forfait 150 Go 4G/5G, 200Go 4G/5G ou 250Go 4G/5G en version « avec mobile », la 2ème SIM internet est fournie gratuitement sur demande en boutique Orange.

### 5.2 Modification de tarifs et contrat d'abonnement

Orange se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Ces modifications seront applicables aux contrats en cours. Le client sera informé par Orange de toute hausse des tarifs un mois avant son application effective. Il pourra alors mettre fin à l'Option. Cette résiliation ne saurait entraîner la résiliation de plein droit du contrat d'abonnement à l'offre mobile Orange .

### 5.3 Modifications des prestations

Orange Caraïbe se réserve le droit de cesser la commercialisation et de supprimer les Options objet des présentes. Dans ce cas, elle en informera les clients dans un délai maximum d'un mois précédant la date de suppression de l'Option à laquelle le Client a souscrit. Le Client sera également et régulièrement informé de toute évolution du contenu de l'Option.

### 5.4 Facturation et contrat d'abonnement

Les redevances d'abonnement au titre de l'Option 2<sup>ème</sup> SIM internet sont facturées conformément aux stipulations des Conditions générales d'abonnement à l'offre mobile Orange.